

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence de la Directrice adjointe du château d'Hardelot à compter du 10 juin 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Paule Véron, attaché principal territorial, exercera les fonctions de directrice adjointe par intérim du château d'Hardelot au pôle réussites citoyennes – direction du château d'Hardelot et de l'évènementiel – direction adjointe du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale à compter du 10 juin 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 10 juin 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines